



3, rue des Frères Lumière
34830 Jacou

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Période du 1^{er} avril au 30 septembre 2018

SOMMAIRE

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ	3
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RÉSUMÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS AU 30 SEPTEMBRE 2018.....	13
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	50
RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	51

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

I. Informations relatives à l'entreprise

MedinCell est une société pharmaceutique qui développe un portefeuille de produits injectables à action prolongée, en associant à sa technologie BEPO[®], des principes actifs présents dans des médicaments déjà commercialisés (dont l'efficacité et le profil de sécurité sont connus et documentés), afin de cibler des indications spécifiques telles que la schizophrénie, la douleur postopératoire ou la contraception.

Dans le cadre du développement et de la fabrication de ses produits, MedinCell collabore avec des partenaires de premier plan, tels que TEVA Pharmaceuticals, AIC, la Fondation Bill & Melinda Gates ou encore Corbion, l'un des principaux fabricants et fournisseurs mondiaux de bio-polymères pour l'industrie pharmaceutique.

La technologie propriétaire BEPO[®] permet la délivrance contrôlée d'un principe actif pharmaceutique pendant une durée déterminée de plusieurs jours, semaines ou mois à partir d'une simple injection, sous-cutanée pour une action systémique, ou locale pour une action ciblée. Lors de l'injection, la technologie BEPO[®] forme un dépôt de polymères de quelques millimètres qui diffuse le principe actif en se résorbant pendant la durée souhaitée, jusqu'à disparaître totalement.

L'injection sous-cutanée à action prolongée est une alternative aux méthodes classiques de prise de médicament, souvent orales. Elle vise à augmenter l'efficacité des traitements en améliorant l'observance, c'est-à-dire le respect des prescriptions médicales, un défi majeur de santé à l'échelle mondiale.

L'injection locale à action prolongée permet, quant à elle, d'administrer un principe actif directement dans la zone ciblée par exemple en intra articulaire ou péri neural, notamment dans le cadre d'interventions chirurgicales. L'objectif est de réduire significativement la quantité de médicaments par rapport à celle qu'il faudrait administrer oralement ou par intraveineuse pour atteindre le même effet, tout en limitant les effets secondaires.

La société mère MedinCell S.A est une société anonyme française à directoire et conseil de surveillance, dont le siège social est situé au 3, rue des Frères Lumières, 34830 Jacou, France.

Les comptes semestriels consolidés résumés du Groupe MedinCell au 30 septembre 2018 ont été arrêtés par le Directoire du 3 décembre 2018 qui en a autorisé la publication.

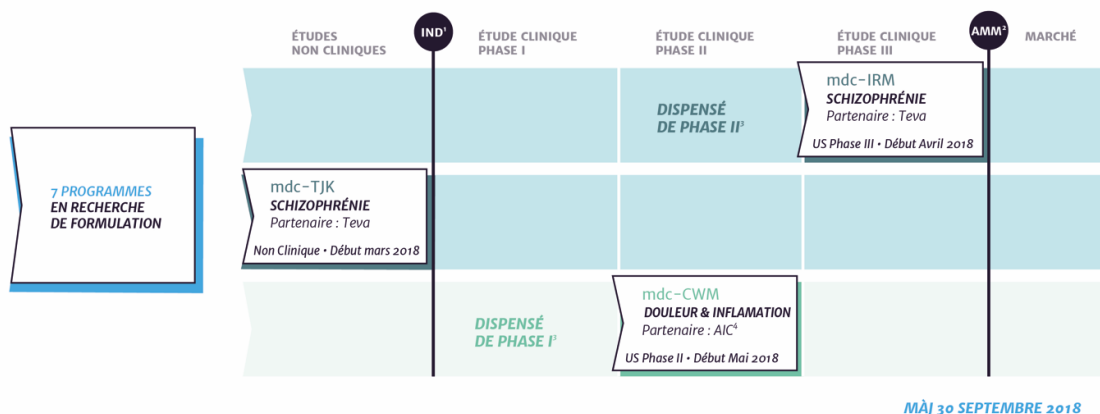
II. Événements significatifs et Activités de la société au premier semestre

2.1. Portefeuille de produits

Tous les produits développés par MedinCell utilisent des principes actifs présents dans des médicaments déjà commercialisés. Par conséquent, les coûts et les temps de développement des produits peuvent être réduits. Cette catégorie de produits permet d’associer le risque plus faible de reformulation d’un médicament connu, par rapport à une nouvelle molécule, avec le fort potentiel commercial d’un nouveau médicament grâce à l’augmentation de l’efficacité du traitement par rapport à ses formes existantes.

MedinCell dispose actuellement d’un portefeuille de trois produits en cours de développement cliniques ou précliniques et de sept produits en phase de recherche de formulation. Cette première étape vise à obtenir un prototype du produit respectant les spécifications ciblées, notamment la durée d’action et la dose de principe actif qui doit être diffusée de manière régulière.

- Un nouveau programme lancé ce semestre ;
- Poursuite de six programmes en cours de recherche de formulation dans différentes aires thérapeutiques (psychiatrie, contraception, transplantation, etc.). Deux de ces programmes pourraient entrer en développement préclinique au cours du premier semestre 2019



1. Demande d’Autorisation de démarrage d’études cliniques
 2. Autorisation de Mise sur le Marché
 3. Les produits utilisant des molécules pharmaceutiques génériques déjà approuvées peuvent bénéficier d’une procédure accélérée aux États-Unis, le 505(b)(2)
 4. Arthritis Innovation Corporation (AIC): Entreprise créée par des chirurgiens nord-américains

Le programme le plus avancé utilisant notre technologie est désormais en étude clinique de Phase III aux États-Unis. C’est la dernière étape avant la demande d’autorisation de mise sur le marché. Utilisant la rispéridone, un principe actif déjà largement adopté, mdc-IRM est le premier produit d’une nouvelle génération d’injectables à action prolongée pour le traitement d’entretien de la schizophrénie développés en partenariat avec Teva. Le groupe pharmaceutique pilote et finance le développement du produit dont il assurera la commercialisation s’il est approuvé. MedinCell reçoit des paiements

échelonnés à des étapes précises du développement et de la commercialisation et percevra des royalties sur les ventes.

L'étude actuelle porte sur des paramètres tels que la facilité d'utilisation et l'injection sous-cutanée, afin de déterminer si elle répond aux besoins médicaux non satisfaits en matière de traitement de la schizophrénie. En 2017, les antipsychotiques sous forme injectable à action prolongée représentaient un marché de 4,7 milliards de dollars dans les pays développés, en croissance annuelle moyenne de 21% sur les dernières années.

Ce produit illustre le profil bénéfice/risque particulièrement attractif des programmes de MedinCell, basés sur des molécules dont l'efficacité est prouvée. Il bénéficie ainsi aux États-Unis de la procédure réglementaire allégée 505(b)(2) qui l'a notamment dispensé de Phase II.

L'étude de phase III démarrée en mai 2018 porte sur 596 patients répartis dans 80 centres. La fin estimée de collecte des données de l'étude est prévue en janvier 2020.

- **mdc-TJK**, un deuxième produit en système nerveux central (SNC) également soutenu par Teva, est quant à lui entré en développement préclinique en avril 2018. Ce programme pourrait faire l'objet d'une demande d'autorisation d'essai clinique et entrer en développement clinique au cours du premier semestre 2019.
- Le programme **mdc-CWM** pour le traitement de la douleur et de l'inflammation postopératoire orthopédique est entré directement en étude clinique de Phase II aux États-Unis, bénéficiant également d'un chemin réglementaire accéléré dans la mesure où il a été dispensé d'une étude clinique de Phase I. Il est développé en partenariat avec AIC, une entreprise nord-américaine, spécialisée dans la chirurgie orthopédique. Il s'agit d'une nouvelle formulation d'un anti-inflammatoire, injectable dans l'espace articulaire au moment d'une pose de prothèse de genou, visant à diminuer significativement les douleurs et inflammations postopératoires et à réduire la prise d'opioïdes.
Les résultats de cette étude sont attendus en milieu d'année 2019.

2.2. Corporate et Finances

Au cours du semestre, la Société a préparé son projet introduction en bourse sur Euronext Paris. Ainsi plusieurs événements visant à renforcer l'assise financière de la société dans cette perspective sont à souligner :

- Deux nouveaux contrats d'Obligations Remboursables en Actions (ORA) ont été conclus au profit de BNP Paribas Développement et de CM-CIC Innovation, en avril 2018 pour un montant total de 3,2 M€.
- Un prêt bancaire à hauteur de 20 M€ a été accordé par la Banque Européenne d'Investissement

(BEI) pour financer les phases de recherche de formulation et de développement de produit propres à la société. Un premier encaissement de 7,5 M€ a eu lieu en juin 2018. Le versement des deux autres tranches est soumis à l'atteinte d'objectifs commerciaux et de renforcement des capitaux propres. Une partie de ces objectifs ayant déjà été atteinte, la société peut à tout moment déclencher le versement de la seconde tranche d'un montant équivalent à la première.

- Concernant la gouvernance de leur filiale commune CM Biomaterials, MedinCell et Corbion ont signé un amendement au contrat les liant le 27 août 2018 modifiant certains droits particuliers de MedinCell sur certaines conditions commerciales. La Société a notamment renoncé par cet avenant, au droit d'approuver ou non unilatéralement la contractualisation avec certains clients et/ou le niveau de prix.

Au regard des normes IFRS et du contrat, la filiale était consolidée en intégration globale pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2018. Compte tenu des modifications apportées au contrat par l'avenant précité, la Société consolide désormais CM Biomaterials par mise en équivalence à partir du 27 août 2018. Ainsi au 30 septembre 2018, cinq mois de son résultat ont été consolidés en intégration globale et un mois selon la méthode de la mise en équivalence.

- La préparation du projet d'introduction en bourse a abouti postérieurement à la clôture du semestre tel que décrit en Note 9 des états financiers consolidés résumés au 30 septembre 2018. Les frais relatifs à cette introduction en bourse qui avaient été encourus au 30 septembre 2018 sont comptabilisés en charges constatés d'avance à hauteur de 262 K€, considérant la probabilité élevée de succès du projet.

2.3. Ressources Humaines

Au cours du semestre, MedinCell s'est organisé pour accélérer son développement avec le renforcement de plusieurs équipes, notamment :

- *Strategic Marketing et Market access* : recrutement de 4 nouvelles personnes pour identifier et évaluer les futurs traitements à libération contrôlée qui seront développés par la société ;
- *Technical Assessment* : 4 nouveaux membres sont venus renforcer l'équipe qui mène des tests préliminaires pour valider la compatibilité de chaque molécule avec notre technologie BEPO® avant qu'un programme entre en recherche de formulation. L'objectif est d'augmenter les chances de succès propres à chaque programme ;
- *Technology Extension* : L'équipe R&D a également été renforcée avec l'arrivée de 4 nouvelles personnes. L'objectif est d'étendre les possibilités offertes par la technologie BEPO® (compatibilité des molécules, durée d'action, etc.) et d'explorer de nouvelles pistes d'innovations.

Le semestre a également été marqué par l'arrivée de Joël Richard à la tête des opérations techniques

et pharmaceutiques de la société, qui a occupé plusieurs postes de leadership chez Ipsen, Merck Serono ou encore Etypharm. Il est en charge des activités de recherche de formulation, de développement non-clinique et de la stratégie réglementaire CMC (Chemistry Manufacturing Control) dédiées à chaque produit. Son arrivée s'inscrit dans le cadre du plan de renforcement des compétences internes nécessaire à la stratégie de développement du portefeuille produits.

III. Rapport d'activité

3.1. Analyse du compte de résultat

Produit des activités ordinaires : 1,8 M€

Chiffre d'Affaires

<i>(en milliers d'€)</i>	30/09/2018 6 mois	30/09/2017 6 mois
Vente des Produits, Royalties	-	-
Produits perçus au titre des prestations de développement	716	1 808
Licences, Milestones	-	-
Produits liés à la vente de polymères	66	45
Chiffre d'Affaires	783	1 853
Autres produits des activités ordinaires	1 018	855
Produits des activités ordinaires	1 801	2 708

Les revenus du premier semestre de l'exercice 2018 sont essentiellement issus de prestations de services pour les activités de recherche de formulation des produits supportés par des partenaires. La baisse de revenus par rapport au premier semestre de l'année précédente reflète paradoxalement l'avancement des projets en partenariat avec Teva. Le groupe pharmaceutique prend en effet directement à sa charge les activités de développement précliniques et cliniques une fois l'étape de recherche de formulation achevée, diminuant de ce fait la rémunération de MedinCell.

Ce repli a été partiellement compensé par les revenus tirés de la collaboration avec la Fondation Bill & Melinda Gates pour le développement d'un contraceptif injectable actif pendant 6 mois.

Il n'y a par ailleurs pas eu de revenus liés au franchissement de nouvelles étapes pour les programmes en partenariat avec Teva. Les paiements relatifs à l'avancée des programmes mdc-IRM et mdc-TJK, passés respectivement en Phase III et en développement préclinique, avaient eu lieu au semestre précédent.

La société rappelle par ailleurs que les premiers revenus liés aux ventes de produits devraient être les royalties issues de la commercialisation des premiers produits développés avec Teva. D'ici-là, en raison du cycle de développement des produits et en fonction des paramètres financiers mis en place dans le cadre de partenariats (ceux-ci pouvant intégrer ou non certains éléments tels que la facturation de

services de formulation, des paiements d'étapes, des royalties, le partage de coûts, le partages de profits, etc.), son chiffre d'affaires pourra varier significativement d'une année sur l'autre.

La société, au titre de ses activités de recherche et de développement (R&D), bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche comptabilisé en « Autres produits des activités ordinaires ». Traduisant la hausse des investissements, celui-ci a augmenté de 19% comparé à la même période de l'année précédente pour s'établir à 1 M€. La société anticipe son encaissement au second semestre 2019.

Dépenses opérationnelles : 8,4 M€

<i>(en milliers d'€)</i>	30/09/2018 6 mois	30/09/2017 6 mois
Coût des produits et services vendus	(78)	(33)
Frais de recherche et développement	(4 797)	(3 895)
Frais marketing et commerciaux	(1 171)	(883)
Frais généraux et administratifs	(2 372)	(1 977)
Total Dépenses opérationnelles	(8 418)	(6 787)

Les dépenses opérationnelles ont augmenté de 24% par rapport à la même période de l'année précédente. Plus de la moitié des dépenses complémentaires concernaient la R&D dont les coûts ont augmenté de plus de 23% ce semestre. En phase avec la stratégie d'élargissement du portefeuille de produits de la société, ces dépenses de R&D ont ainsi permis de :

- Renforcer les équipes scientifiques, notamment celles dédiées à évaluer et valider la compatibilité des molécules entrant dans la composition des produits pressentis pour passer en phase de recherche de formulation. Cette étape initiale vise à augmenter les chances de succès propres à chaque programme,
- Financer les services CRO (Contract Research Organization) partenaires de MedinCell afin de faire avancer les programmes en cours de recherche de formulation.

Les frais marketing et commerciaux ont quant à eux augmenter d'un peu moins de 33% par rapport à la même période de l'année précédente avec notamment un renforcement important de l'équipe de marketing stratégique et de market access dont le rôle est d'identifier les futurs traitements à libération contrôlée qui seront développés par la société et d'en évaluer leurs potentiels commerciaux.

Pour soutenir les opérations, les frais généraux ont augmenté de 20%. A noter, qu'une partie de cette augmentation a été consacrée à la formation des équipes, nécessaire pour accompagner la stratégie de développement de la société. Une partie importante est imputable aux opérations de financement menée au cours du semestre, et notamment aux déplacements qu'elles ont nécessités.

Résultat Financier : (3,2) M€

(en milliers d'€)	30/09/2018 6 mois	30/09/2017 6 mois
Produits / (charges) de l'endettement financier brut	(981)	(891)
Autres produits / (charges) financières	(2 246)	177
Résultat financier	(3 227)	(714)

Le résultat financier est une perte de 3,2 M€. L'introduction en bourse a généré des charges exceptionnelles de financement à hauteur de 2,3 M€. L'IPO étant quasi certaine à la date de clôture (engagement de Teva en septembre) et faite avant l'arrêté des comptes, la probabilité de réalisation était de 100%. Les ORA, inscrites pour 7,2 M€ ont donc été valorisées au cours d'introduction générant une variation de juste valeur de 1,7 M€ sur le semestre. Concernant l'emprunt obligataire avec Teva, le paiement partiel de cette dette liée à sa participation à l'introduction en bourse sous forme de compensation de créance, génère automatiquement une sur-prime de 11% soit 593 K€ qui a été provisionnée au 30 septembre 2018.

Résultat net : (9,8) M€

(en milliers d'€)	30/09/2018 6 mois	30/09/2017 6 mois
Produits des activités ordinaires	1 801	2 708
Total Dépenses opérationnelles	(8 418)	(6 787)
Résultat opérationnel Courant	(6 617)	(4 080)
Résultat opérationnel	(6 637)	(4 109)
Résultat financier	(3 227)	(714)
Résultat avant impôts	(9 864)	(4 823)
Résultat Net	(9 830)	(4 863)
Attribuable aux actionnaires de MedinCell	(9 830)	(4 863)
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-
<i>Résultat par action en €</i>	<i>(0,68)</i>	<i>(0,34)</i>
<i>Résultat dilué par action en €</i>	<i>(0,68)</i>	<i>(0,34)</i>

La perte nette sur la période s'est élevée à 9,8 M€ contre une perte de 4,9 M€ sur la période précédente. La perte par action de base été diluée (calculée sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période) s'est élevée respectivement à 0,68 € et 0,34 € par action au 30 septembre 2018 et au 30 septembre 2017.

3.2. Analyse du bilan

(En milliers d'€)	30/09/2018	31/03/2018
TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT	11 304	11 714
TOTAL DE L'ACTIF COURANT	14 995	13 639
TOTAL DE L'ACTIF	26 299	25 353

Les actifs non courants regroupent les actifs corporels, incorporels et les actifs financiers non courants. Les actifs non courants nets s'élevaient respectivement à 11,3 M€ et à 11,7 M€ au 30 septembre 2018 et au 31 mars 2018. La variation s'explique principalement par le classement en courant / non courant de la part du Crédit Impôt Recherche à recevoir.

Les actifs courants s'élevaient respectivement à 15,0 M€ et 13,6 M€ au 30 septembre 2018 et au 31 mars 2018. Cette augmentation provient principalement de l'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (voir ci-après) avec l'obtention de nouveaux financements qui compense la baisse des stocks et encours maintenant nuls, suite au changement de méthode de consolidation de la société CM Biomaterials qui est passée de l'intégration globale à la mise en équivalence sur la fin du semestre.

(En milliers d'€)	30/09/2018	31/03/2018
Capitaux propres – part du groupe	(21 571)	(11 783)
Intérêts minoritaires	25	34
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(21 546)	(11 749)
TOTAL DU PASSIF NON-COURANT	26 479	28 969
TOTAL DU PASSIF COURANT	21 365	8 133
TOTAL DU PASSIF	26 299	25 353

La variation des capitaux propres est due exclusivement à la perte de la période de 9,8 M€.

L'augmentation des dettes non courantes s'explique par le reclassement en dettes courantes des ORA et d'une partie de l'emprunt obligataire qui seront remboursés post-clôture suite à l'introduction en Bourse. La variation des dettes financières non courantes s'explique par l'encaissement en juin 2018 de la première tranche de l'emprunt avec la Banque Européenne d'Investissement pour 7,5 M€.

3.3. Analyse du tableau des flux de trésorerie

Au 30 septembre 2018, MedinCell disposait d'une trésorerie de 11,4 M€ ainsi que de 4,6 M€ d'actifs financiers non risqués, comparé aux 8,8 M€ de trésorerie et aux 4,7 M€ d'actifs financiers non risqués au 31 mars 2018. Le premier semestre 2018 a été marqué par le succès de la stratégie de financement de la société visant à lui donner les moyens et la visibilité financière nécessaires à l'accélération du développement de son portefeuille de produits. La Société a notamment réalisé les opérations financières suivantes :

- Émissions d'Obligations Remboursables en Actions (ORA) souscrites par CM-CIC Innovation et BNP Paribas Développement pour un montant de 3,2 M€. Ces émissions s'ajoutent à celles réalisées au cours du semestre précédent et souscrites par certains fonds gérés par Seventure Partners (groupe BPCE - Natixis) pour un montant de 4 M€.
- Signature d'un prêt de 20 M€ de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour financer les phases de recherche de formulation et de développement de produits propres de la société. Un premier encaissement de 7,5 M€ a eu lieu en juin 2018. Le versement des deux autres tranches est soumis à des objectifs. Certains ayant déjà été atteints, la société peut à tout moment demander à la BEI le versement de la seconde tranche d'un montant de 7,5 M€.

Sans inclure les revenus futurs relatifs aux produits développés en partenariat (revenus de services et paiements d'étapes), MedinCell bénéficie donc d'une solide visibilité financière pour la période de développement en cours, comme l'illustrent les flux de trésorerie d'exploitation du semestre qui présentent un solde négatif de 6,4 M€, traduisant la croissance des investissements nécessaires à l'élargissement du portefeuille de produits de la société.

(en milliers d'€)	30/09/2018 6 mois	30/09/2017 6 mois
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(6 371)	(4 740)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(404)	1 933
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	9 352	3 269
Variation de la trésorerie nette	2 577	462
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	8 791	3 824
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	11 368	4 286

IV. Principaux risques et incertitudes

À l'occasion de son introduction en bourse sur Euronext, MedinCell a présenté dans son Document de Base (enregistré par l'Autorité des marchés Financiers (l'« AMF ») sous le numéro I.18-062 le 4

septembre 2018 et disponible sur le site internet de la société), les facteurs de risque. Ces derniers n'ont pas évolué depuis cette publication.

MedinCell rappelle que ses activités reposent sur des opérations de Recherche et Développement, visant des applications dans les domaines de la santé. Le succès des projets qu'elle mène est donc soumis aux aléas scientifiques et technologiques.

V. Relations avec les parties liées

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2018, les relations entre le Groupe et les parties liées n'ont pas évolué de manière significative par rapport à l'exercice précédent.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RÉSUMÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS AU 30 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

I- ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT NET	14
II- ETAT CONSOLIDE DU RÉSULTAT GLOBAL	15
III- ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE	16
IV- ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	17
V- TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE.....	18
VI- ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES	19
NOTE 1 – INFORMATIONS GENERALES.....	19
NOTE 2 – BASE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES IFRS DE LA SOCIETE	20
NOTE 3 – RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES.....	24
NOTE 4 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	29
NOTE 5 – NOTES RELATIVES A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	31
NOTE 6 – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	41
NOTE 7 – ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	47
NOTE 8 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES	48
NOTE 9 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLÔTURE	48

I- ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT NET (En milliers d'€)	Notes	30/09/2018 6 mois	30/09/2017 6 mois
- Vente des Produits, Royalties		-	-
- Produits perçus au titre des prestations de développement		716	1 808
- Licences, Milestones		-	-
- Produits liés à la vente de polymères		66	45
Chiffre d'affaires	6.1	783	1 853
Autres produits des activités ordinaires	6.1	1 018	855
Produits des activités ordinaires	6.1	1 801	2 708
Coût des produits et services vendus		(78)	(33)
Frais de recherche et développement	6.2.1	(4 797)	(3 895)
Frais marketing et commerciaux	6.2.2	(1 171)	(883)
Frais généraux et administratifs	6.2.3	(2 372)	(1 977)
Résultat opérationnel Courant		(6 617)	(4 080)
Autres charges/ produits opérationnels	6.4	(20)	(29)
Résultat opérationnel		(6 637)	(4 109)
Produits des intérêts financiers	6.5	29	-
Coût de l'endettement financier brut	6.5	(1 010)	(891)
Autres charges financières	6.5	(2 328)	(7)
Autres produits financiers	6.5	82	184
Résultat financier		(3 227)	(714)
Résultat des entités mises en équivalence		-	-
Résultat avant impôts		(9 864)	(4 823)
(Charge) Produit d'impôt	6.6	34	(40)
Résultat Net		(9 830)	(4 863)
- Attribuable aux actionnaires de MedinCell		(9 830)	(4 863)
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat par action en €	6.7	(0,68)	(0,34)
Résultat dilué par action en €	6.7	(0,68)	(0,34)

II- ETAT CONSOLIDE DU RÉSULTAT GLOBAL

(En milliers d'€)	30/09/2018 6 mois	30/09/2017 6 mois
Résultat net	(9 830)	(4 863)
Autres éléments recyclables du résultat global	-	-
Écarts de conversion	(9)	(2)
Résultat global	(9 839)	(4 865)
- <i>Attribuable aux actionnaires de MedinCell</i>	(9 843)	(4 861)
- <i>Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	4	(4)

III- ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

(En milliers d'€)	Notes	30/09/2018	31/03/2018
Immobilisations incorporelles	5.1	2 200	2 018
Immobilisations corporelles	5.2	2 618	2 725
Titres mis en équivalence		12	-
Actifs financiers et autres actifs non courants	5.3	3 989	4 483
Impôts différés actifs	6.7	2 485	2 488
TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT		11 304	11 714
Stocks et en-cours	5.13	-	1 321
Clients et comptes rattachés	5.4	258	101
Autres actifs courants	5.5	2 627	2 704
Titres de placement financiers	5.6	743	722
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.6	11 368	8 791
TOTAL DE L'ACTIF COURANT		14 995	13 639
TOTAL DE L'ACTIF		26 299	25 353

(En milliers d'€)	Notes	30/09/2018	31/03/2018
Capital	5.7	145	145
Primes	5.7	255	230
Réserves		(12 141)	(2 587)
Résultat net de la période – part du Groupe		(9 830)	(9 571)
Capitaux propres – part du groupe	IV	(21 571)	(11 783)
Intérêts minoritaires	IV	25	34
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	IV	(21 546)	(11 749)
Dettes financières – non courantes	5.9	26 154	28 692
Avantages du personnel	5.10	325	277
TOTAL DU PASSIF NON-COURANT		26 479	28 969
Dettes financières – courantes	5.9	17 840	2 305
Provisions – courantes		193	415
Fournisseurs et comptes rattachés		1 234	2 441
Dettes d'impôts exigibles sur les résultats		-	166
Autres passifs courants	5.11	2 098	2 806
TOTAL DU PASSIF COURANT		21 365	8 133
TOTAL DU PASSIF		26 299	25 353

IV- ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(En milliers d'€)

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Écarts de conversion	Réserves consolidées	Résultat net	Capitaux propres – part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Solde au 31 mars 2018	14 451 300	145	230	(95)	(2 490)	(9 571)	(11 782)	34	(11 748)
Résultat (perte) net(te)	-	-	-	-	-	(9 830)	(9 830)	1	(9 829)
Variation des écarts de conversion	-	-	-	(11)	-	-	(11)	3	(9)
Écarts actuariels sur provision retraite, net d'ID	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	-	-	-	-	(11)	3	(9)
Total du résultat global	-	-	-	(11)	-	(9 830)	(9 841)	4	(9 839)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	(9 571)	9 571	-	-	-
Augmentation/Réduction de capital	30 300	-	26	-	-	-	26	-	26
Perte de contrôle sur filiale en intégration globale	-	-	-	-	-	-	-	(13)	(13)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	29	-	29	-	29
Solde au 30 septembre 2018	14 481 600	145	256	(106)	(12 033)	(9 830)	(21 568)	25	(21 546)

(En milliers d'€)

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Écarts de conversion	Réserves consolidées	Résultat net	Capitaux propres – part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Solde au 31 mars 2017	14 412 150	144	199	(107)	994	(3 561)	(2 329)	44	(2 288)
Résultat (perte) net(te)	-	-	-	-	-	(4 863)	(4 863)	-	(4 863)
Variation des écarts de conversion	-	-	-	2	-	-	2	(4)	(2)
Écarts actuariels sur provision retraite, net d'ID	-	-	-	-	5	-	5	-	5
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	-	2	5	-	7	(4)	3
Total du résultat global	-	-	-	2	5	(4 863)	(4 856)	(4)	(4 860)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	(3 561)	3 561	-	-	-
Augmentation/Réduction de capital	6 400	-	11	-	-	-	11	-	11
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	32	-	32	-	32
Solde au 30 septembre 2017	14 418 550	144	210	(105)	(2 530)	(4 863)	(7 142)	40	(7 105)

V- TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(En milliers d'€)

	Note	30/09/2018 6 mois	30/09/2017 6 mois
Résultat net		(9 830)	(4 863)
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		3 568	1 257
- Élimination des provisions	6.4	(192)	42
- Élimination des amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	6.4	362	323
- Charges liées au paiements fondés sur des actions	5.8	29	32
- Coût de l'endettement financier net	6.6	982	891
- Élimination de la charge (du produit) d'impôt	6.7	(34)	39
- Élimination des autres éléments sans incidence sur la trésorerie	5.9	2 421	(84)
- Résultat sur cessions d'actifs		-	14
Variation du besoin en fond de roulement		(109)	(1 135)
- Stocks et en-cours		62	21
- Clients et comptes rattachés nets		(263)	113
- Fournisseurs et comptes rattachés		(69)	(178)
- Autres créances d'exploitation		552	(746)
- Autres dettes d'exploitation		(391)	(345)
Impôts sur les sociétés décaissés		-	-
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		(6 371)	(4 740)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5.2	(110)	(261)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5.1	(267)	(276)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.1/5.2	-	-
Acquisitions de titres de participation, nettes de la trésorerie acquise		(55)	-
Produits financiers encaissés		28	-
Variation des placements de trésorerie	5.6	-	2 471
Variation des actifs financiers non courants	5.3	-	(2)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(404)	1 933
Produits des opérations sur le capital, nets de frais	5.7	26	11
Apport en capital par les minoritaires		-	-
Souscription de dettes financières	5.9	10 623	4 274
Remboursements de dettes financières	5.9	(1 017)	(943)
Intérêts financiers décaissés	6.6	(280)	(72)
Variation des autres dettes financières	5.9	-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		9 352	3 269
Incidences des éléments non monétaires et de la variation des cours des devises		2	(3)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		2 577	462
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	5.6	8 791	3 824

VI- ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES

NOTE 1 – INFORMATIONS GENERALES

1.1 Présentation du Groupe

MedinCell est une société pharmaceutique technologique qui développe un portefeuille de produits injectables à action prolongée dans différentes aires thérapeutiques en associant sa technologie propriétaire BEPO® a des principes actifs déjà connus et commercialisés. MedinCell, à travers la libération contrôlée et prolongée du principe actif, rend les traitements médicaux plus efficaces grâce notamment à l'amélioration de l'observance, c'est-à-dire le respect des prescriptions médicales, et à la diminution significative de la quantité de médicament nécessaire dans le cadre d'un traitement ponctuel ou chronique. La technologie BEPO® permet de contrôler et de garantir la délivrance régulière à dose thérapeutique optimale d'un médicament pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement bio résorbable.

La société mère MedinCell S.A est une société anonyme française à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège social est situé au 3, rue des Frères Lumières, 34830 Jacou, France.

Les comptes semestriels consolidés résumés du Groupe MedinCell au 30 septembre 2018 ont été arrêtés par le Directoire du 3 décembre 2018 qui en a autorisé la publication.

1.2 Faits marquants de la période

- Depuis la fin du dernier exercice clos le 31 mars 2018, la Société a poursuivi ses programmes de recherche et de développement cliniques et précliniques, notamment :
 - le lancement de l'étude de Phase III aux États-Unis sur le programme en Système Nerveux Central (SNC) mdc-IRM en partenariat avec Teva,
 - le lancement des études précliniques sur le programme en Système Nerveux Central (SNC) mdc-TJK en partenariat avec Teva,
 - le lancement de l'étude de Phase II aux États-Unis sur le programme mdc-CWM pour le traitement de la douleur et de l'inflammation post-opératoire dans le cadre de la chirurgie d'arthroplastie totale du genou en partenariat avec AIC.
- Deux nouveaux contrats d'Obligations Remboursables en Actions (ORA) ont été conclus au profit de BNP Paribas Développement et de CM-CIC Innovation, en avril 2018 pour un montant total de 3,2 M€.

- Financement additionnel de l'activité de Recherche et de Développement pour la formulation et le développement de produits internes avec l'encaissement d'un prêt bancaire en juin 2018 de 7,5 M€ sur les 20 M€ obtenus auprès de la Banque Européenne d'Investissement.
- Signature d'un amendement le 27 août 2018 entre MedinCell et Corbion modifiant certains droits particuliers sur la filiale CM Biomaterials. MedinCell disposait sur cette filiale de certains droits particuliers sur certaines conditions commerciales, notamment un droit d'approuver unilatéralement ou non la contractualisation avec certains clients et/ou le niveau de prix, auxquels elle a renoncé par avenant en date du 27 août 2018. Ainsi, au regard des normes IFRS et du contrat, la filiale était consolidée en intégration globale pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2018. Compte tenu des modifications apportées au contrat par l'avenant précité, la Société comptabilise désormais CM Biomaterials par mise en équivalence à partir du 27 août 2018. Ainsi, au 30 septembre 2018, cinq mois de son résultat ont été consolidés en intégration globale et un mois selon la méthode de la mise en équivalence.
- La Société a continué au cours du semestre à préparer son projet d'introduction en bourse sur Euronext Paris, qui a abouti postérieurement à la clôture du semestre tel que décrit en Note 9. Les frais relatifs à cette introduction en bourse qui avaient été encourus au 30 septembre 2018 sont comptabilisés en charges constatés d'avance à hauteur de 262 K€, considérant la probabilité élevée de succès du projet.

NOTE 2 – BASE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES IFRS DE LA SOCIETE

2.1 Base d'établissement des comptes consolidés IFRS semestriels résumés de la Société

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, le Groupe MedinCell a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les comptes consolidés semestriels résumés de MedinCell pour le semestre clos le 30 septembre 2018 ont été établis en application des principes comptables IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne

en vigueur au 30 septembre 2018 et ceci pour toutes les périodes présentées. Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne :

<http://ec.europa.eu/finance/accounting/index.htm>.

Les états financiers consolidés semestriels au 30 septembre 2018 sont présentés de manière résumée conformément à la norme internationale financière IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

S'agissant de comptes résumés, les états financiers consolidés semestriels n'incluent pas l'intégralité des informations financières requises pour les états financiers annuels complets et doivent être lus en liaison avec les comptes consolidés IFRS de l'exercice clos les 31 mars 2018, sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires.

2.2 Nouvelles normes et interprétations applicables sur la période close au 30 septembre 2018

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 mars 2018, à l'exception des nouvelles normes d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2018 :

- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients & amendements date d'entrée en vigueur d'IFRS 15
- Clarifications apportées à IFRS 15
- IFRS 9 – Instruments financiers
- Amendements d'IFRS 2: Classification and Measurement of Share-based Payment Transactions
- Amendements d'IFRS 4 : Application d'IFRS 9 Instruments Financiers et d'IFRS 4 Contrats d'Assurance
- Annual Improvements to IFRS (Cycle 2014-2016)
- Amendment to IAS 28 : exemption from applying the equity method – measuring an associate or JV at fair value
- IFRIC 22 – Avances versées ou reçues en devises
- Amendments to IAS 40 : Transfers of Investment Property

Les impacts de l'adoption des normes IFRS 15 et IFRS 9 à compter du 1^{er} avril 2018 sont décrits ci-dessous. L'adoption des autres nouvelles normes/amendements/interprétations obligatoires listées ci-dessus n'a eu aucun impact sur les comptes du Groupe.

IFRS 15 « PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS »

Cette norme IFRS 15 remplace les normes IAS 11, IAS 18 et les interprétations liées (IFRIC 13, IFRIC 15, IFRIC 18, SIC 31) et établit les principes généraux pour la comptabilisation du chiffre d'affaires. Ces principes sont fondés sur l'idée que la comptabilisation du chiffre d'affaires doit dépeindre le transfert du contrôle des biens et services promis au client pour des montants représentatifs de la rémunération à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services. La mise en œuvre de la norme repose sur une démarche constituée de 5 étapes (identification du contrat, identification des obligations de performance, détermination du prix de transaction, allocation du prix de transaction ; comptabilisation du chiffre d'affaires lorsque chaque obligation de performance est satisfaite). L'amendement « clarifications to IFRS 15 » publié en avril 2016, apporte des clarifications sur l'identification des obligations de performance, la mise en œuvre des dispositions permettant de distinguer un « agent » d'un « principal », la comptabilisation des licences et ajoute de nouveaux expédients pratiques liés à la transition.

Cette norme requiert de la part du Groupe d'exercer un jugement, en tenant compte de tous les faits et circonstances, pour appliquer la démarche en 5 étapes décrite ci-dessus aux contrats conclus avec les clients. La norme précise également le traitement comptable applicable aux coûts incrémentaux d'obtention d'un contrat, ainsi que les coûts directement liés à la réalisation du contrat. Voir note 3.5 ci-après qui décrit les effets de l'adoption de la norme IFRS 15 dans les comptes du Groupe.

IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS »

Cette norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

Elle comporte 3 volets :

- Classification et évaluation des instruments financiers : IFRS 9 prévoit en particulier un classement des actifs financiers davantage fondé sur le business model et la nature des cash flows attendus ;
- Dépréciation des actifs financiers : la dépréciation des actifs financiers n'est plus fondée sur un modèle de risque avéré (« incurred losses ») mais sur un modèle conduisant à comptabiliser les pertes attendues (« expected losses ») ;
- Comptabilité de couverture : les modifications apportées par IFRS 9 visent à simplifier certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture et à davantage aligner les stratégies de couverture et leur traduction comptable. Les réflexions sur la macro-couverture sont encore en cours.

Voir note 3.6 ci-après qui décrit les effets de l'adoption de la norme IFRS 9 dans les comptes du Groupe.

De plus, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune norme, interprétation et amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire à ses états financiers ouverts le 1^{er} avril 2018.

Norme • Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (exercices ouverts à compter du)
IFRS 16 – Contrats de location	1/01/2019	1/01/2019
Amendments to IFRS10 and IAS28: Sale or Contribution of Assets between an Investor and its Associate or Joint Venture Effective date of amendments to IFRS10 and IAS 28	<i>Reportée sine die</i>	<i>Suspendu</i>
IFRIC 23 Uncertainty over Income Tax Treatments	1/01/2019	Endorsement attendu Q3 2018
IFRS 17 Insurance contracts	1/01/2021	TBD
Amendments to IFRS 9: Prepayments with negative compensation features	1/01/2019	1/01/2019
Amendments to IAS 28: Long-term Interests in Associates and Joint Ventures	1/01/2019	Endorsement attendu 2018
Annual Improvements to IFRS 2015-2017 cycle	01/01/2019	Endorsement attendu 2018
Amendments to IFRS 3 <i>Business Combinations</i> & IFRS 11 <i>Joint Arrangements</i>		
Amendments to IAS 12 <i>Income taxes</i>		
Amendments to IAS 23 <i>Borrowing costs</i>		
Amendments to IAS 19: Plan Amendment, Curtailment or Settlement	1/01/2019	Endorsement attendu 2018
Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS	01/01/2020	TBD

- IFRS 16 – Contrats de location

Cette norme IFRS 16 remplace IAS 17 et les interprétations qui y sont liées (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27). La nouvelle norme élimine la distinction location simple/ location financement en imposant au locataire de comptabiliser un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué en contrepartie d'une

dette représentant l'obligation de payer ce droit, sauf exceptions (contrats d'une durée raisonnablement certaine inférieure à 12 mois ou actifs sous-jacents de faible valeur – i.e. dont la valeur unitaire à neuf n'excède pas environ 5.000 \$ et qui peuvent être utilisés séparément). L'amortissement du droit d'utilisation et les intérêts sur le passif sont ensuite comptabilisés séparément au compte de résultat. Pour les bailleurs en revanche, la norme reconduit l'essentiel des principes antérieurs d'IAS 17.

L'application de cette norme aura notamment pour impact la comptabilisation d'un droit d'utilisation et d'un passif locatif au titre des contrats de location immobilière des locaux occupés par le Groupe.

L'analyse des effets de cette norme sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe est en cours.

Le processus de détermination des impacts potentiels des autres normes et interprétations sur les états financiers consolidés du groupe est en cours.

NOTE 3 – RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont préparés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société-mère, et les montants présentés dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

3.1 Base d'évaluation des comptes consolidés semestriels résumés

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base du principe de continuité d'exploitation (voir Note 3.4) et selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs qui ont été évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS applicables.

Conformément à IAS 34.30, l'évaluation du Crédit d'Impôt Recherche à la fin de la période intermédiaire a été effectuée selon les charges engagées et en tenant compte des encaissements et remboursements de subventions et avances remboursables annuels estimés.

L'estimation des dépenses variables de personnel sur le semestre correspond à la meilleure estimation du management.

La charge d'impôt sur le résultat est estimée dans les comptes semestriels à partir du taux d'intérêt effectif d'impôt attendu à la prochaine clôture annuelle.

Les revenus sont essentiellement issus de prestations de service pour les activités de recherche de formulation des produits supportés par des partenaires. En raison du cycle de développement des produits et en fonction des paramètres financiers mis en place dans le cadre de partenariats (ceux-ci pouvant intégrer ou non certains éléments tels que la facturation de services de formulation, des paiements d'étapes, des royalties, le partage de coûts, le partage de profits, etc.), le chiffre d'affaires peut varier significativement d'une année sur l'autre mais n'est soumis à des effets de saisonnalité.

3.2 Recours à des estimations et jugements

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS. Leur établissement exige que la Direction exerce son jugement, qu'elle ait recours à des estimations et formule des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres critères considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées.

Les principaux domaines exigeant de la Direction qu'elle exerce son jugement et procède à des estimations concernent notamment, de manière identique à l'exercice clos au 31 mars 2018 :

- l'évaluation de la juste valeur des plans de paiement en actions (plans de stock-options, de bons de créateur d'entreprise, d'actions gratuites et de bons de souscription d'action) accordées aux fondateurs, aux dirigeants, à certains salariés du Groupe et à certains prestataires. L'évaluation de cette juste valeur résulte de modèles nécessitant l'utilisation d'hypothèses de calcul (volatilité, turnover, durée d'exercabilité ...);
- l'évaluation des avantages du personnel, et plus particulièrement des indemnités de fin de carrière ;
- l'estimation des flux de remboursements des subventions et avances remboursables ;
- l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers ;
- l'évaluation des impôts différés ;
- l'évaluation des provisions.

3.3 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle est établie sur la base des données de gestion interne utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits et services distincts et qui est exposée à des risques et une rentabilité différente des risques et de la rentabilité des autres secteurs opérationnels.

A ce stade de développement, le Groupe a conclu que ses opérations constituent un seul et unique secteur opérationnel : la conduite de recherche et développement sur des procédés à base de polymères biodégradables permettant la délivrance contrôlée et prolongée de principe actif dans le corps humain.

3.4 Continuité de l'exploitation

Le principe de continuité de l'exploitation a été retenu par la Direction de la Société compte tenu des éléments et hypothèses structurants suivants :

- La situation déficitaire de la Société au 30 septembre 2018 s'explique par le caractère innovant des produits développés en interne impliquant ainsi une phase de recherche et de développement nécessitant un financement important ;
- La trésorerie disponible au 30 septembre 2018 s'élève à 11,4 M€. La levée de 31,4 M€ lors de l'introduction en Bourse des actions de la Société sur le marché Euronext de Paris réalisée en octobre 2018 (voir note 9) devrait permettre à la Société de poursuivre sereinement ses activités.

3.5 Adoption d'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients

Le Groupe a adopté IFRS 15 à compter du 1^{er} avril 2018 en utilisant la méthode d'adoption rétrospective modifiée.

Du fait de cette méthode rétrospective modifiée, l'adoption d'IFRS 15 n'a donc aucun impact sur les comptes comparatifs clos au 31 mars 2018 et 30 septembre 2017 présentés.

De plus, compte tenu de la nature des contrats avec les clients du Groupe, les principes de reconnaissance de revenu qui étaient appliqués jusqu'au 31 mars 2018 ne diffèrent pas de ceux que le Groupe applique désormais selon IFRS 15 tels que décrits ci-dessous.

L'adoption de la norme IFRS 15 n'a donc eu aucun impact sur la comptabilisation des contrats en cours et des nouveaux contrats à compter du 1^{er} avril 2018 par rapport à la comptabilisation qui aurait été appliquée selon les anciennes normes.

Le Groupe a opté pour l'option de première application permettant l'absence de retraitement des contrats pour lesquels 100% du CA a été déjà comptabilisé selon les normes précédentes au 1^{er} avril 2018.

Les principaux principes comptables appliqués par le Groupe concernant les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sont les suivants.

- **Revenus perçus au titre des contrats de partenariats**

Les produits développés par MedinCell associent des principes actifs présents dans des médicaments déjà commercialisés à sa technologie propriétaire BEPO®. La société MedinCell étant au stade clinique, ses produits ne sont pas encore commercialisés.

Les revenus du Groupe proviennent de contrats de partenariat signés avec un nombre limité de partenaires, et permettent le développement d'un portefeuille de produits injectables à action prolongée dans différentes aires thérapeutiques.

Les contrats du Groupe avec ses partenaires pour le développement de ses produits comprennent généralement plusieurs obligations de performance.

En ce qui concerne les contrats de partenariat, la société applique les politiques suivantes :

Identification des Obligations de performances – Lorsqu'une licence de technologie et une prestation de développement de formulation sont promises dans un contrat, celles-ci sont traitées comme une Obligation de Performance unique. La licence et le développement ne sont en effet pas distincts au sens d'IFRS 15 car chacun des deux éléments est indispensable pour permettre au client de bénéficier des avantages de l'autre élément.

Evaluation du prix de la transaction – En application du principe du plafonnement des Contreparties Variables au montant hautement probable (IFRS 15.56), les paiements conditionnés par l'atteinte de milestones (décision du client de poursuivre les travaux de développement, succès des phases cliniques, autorisations réglementaires) sont exclus de l'estimation du Prix de la Transaction compte tenu du haut degré d'incertitude attaché à l'atteinte de ces milestones.

Même une fois que le client aura obtenu l'AMM et démarré la commercialisation du produit, les royalties assises sur les ventes de produits, de même les paiements conditionnés par l'atteinte de seuils de ventes cumulatifs, ne seront reconnus que lorsque les ventes auront été réalisées (ou les seuils de vente atteints), en application de l'exception sur les « sales-based royalties » (IFRS 15.B63)

Ne sont donc inclus dans le Prix de la Transaction (au sens d'IFRS 15) que : (i) les Upfront Fees, (ii) les Development Fees estimées, (iii) les milestone fees déjà atteints, et (iv) le moment venu, les royalties relatives aux ventes déjà réalisées par le client.

Rythme de transfert du contrôle – La licence de technologie, qui constitue un élément prédominant de l'obligation de performance, a la nature d'un « droit d'utilisation » (au sens d'IFRS 15.B56) de la propriété intellectuelle de MedinCell, telle qu'elle existe au moment où la licence est accordée au client. La reconnaissance du revenu n'est donc pas étalée sur la durée de la licence.

L'obligation de performance unique comprenant la licence et le développement est reconnue à l'avancement des travaux de développement, car les deux conditions requises par IFRS 15.35 France sont remplies : (i) l'actif développé n'a pas d'usage alternatif pour MedinCell et (ii) MedinCell dispose d'un droit exécutoire au paiement des coûts encourus et d'une marge raisonnable en cas de résiliation pour convenance par le client.

La méthode de l'avancement des dépenses (coûts encourus rapportés aux coûts estimés à terminaison) est considérée comme la plus appropriée pour mesurer l'avancement.

Par conséquent, l'adoption d'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence sur le moment de la comptabilisation des produits.

3.6 Adoption d'IFRS 9 – Instruments financiers

Le Groupe a adopté IFRS 9 à compter du 1^{er} avril 2018 en utilisant la méthode d'adoption rétrospective simplifiée. L'exercice comparatif 2017 n'a donc pas été retraité, comme autorisé par la norme IFRS 9.

Compte tenu de la nature des actifs financiers du Groupe, le Groupe n'a pas identifié d'impact matériel résultant de l'application de cette nouvelle norme IFRS 9.

Par ailleurs, le Groupe n'est pas impacté par l'évolution des modalités de comptabilisation des renégociations des dettes financières, aucune dette existante au 31 mars 2018 n'ayant fait l'objet de renégociations.

- **Classification et évaluation**

Sous IFRS 9, les actifs financiers sont classés selon leur méthode d'évaluation définie en fonction des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et du modèle de gestion économique adopté par le Groupe.

L'application de la norme IFRS 9 se traduit principalement par la suppression de la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » qui permettait sous IAS 39 de comptabiliser les variations de juste valeur de titres en « Autres éléments du résultat global », avec recyclage en résultat lors de la cession.

Au 1^{er} avril 2018, le Groupe ne détenait aucun actif dans cette catégorie.

Sous IFRS 9, tous les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne sont pas représentatifs uniquement du paiement de principal et d'intérêts, comme les titres non consolidés, doivent être classés et évalués à la « juste valeur par résultat ».

Cependant, sur option irrévocable lors de la première comptabilisation des titres, et lors de la première application de la norme, les actifs qualifiés de placements en instruments de capitaux propres, peuvent être évalués à la « juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclable ». Seuls les dividendes restent comptabilisés en résultat. Cette dernière catégorie est essentiellement constituée de titres non consolidés répondant aux caractéristiques d'un instrument de capitaux propres.

Le Groupe ne détient aucun actif financier significatif dont les flux de trésorerie ne sont pas représentatifs uniquement du paiement de principal et d'intérêts.

- **Dépréciation des actifs financiers**

La norme IFRS 9 introduit un modèle de dépréciation des actifs financiers qui est fondé sur les pertes attendues alors que la norme IAS 39 était fondée sur un modèle de pertes avérées (comptabilisation d'une dépréciation uniquement suite à la survenance d'un événement de crédit : retard de paiement, détérioration significative de la qualité de crédit, etc.).

Pour les actifs financiers non courant, la dépréciation a été appréciée de manière individuelle en tenant compte du profil de risque de la contrepartie et des garanties existantes. Aucune dépréciation n'est constatée sur les actifs financiers non courants.

Pour les créances commerciales, le Groupe utilise la méthode simplifiée d'IFRS 9 qui consiste à comptabiliser dès l'origine sur l'ensemble des créances les pertes attendues, selon une évaluation fondée sur l'observation statistique des pertes. Ce modèle n'a pas conduit à identifier des différences

significatives par rapport au modèle précédemment appliquée par le Groupe (une dépréciation des créances clients était alors constituée lorsqu'il existait un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction).

- **Comptabilité de couverture**

La Société n'a à ce jour pas recours aux instruments de couverture.

NOTE 4 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le périmètre de consolidation du Groupe MedinCell se compose des sociétés suivantes :

Entité	Pays	Pourcentage d'intérêts au 30 Septembre 2018	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêts au 30 Septembre 2017 31 Mars 2018 27 Août 2018	Méthode de consolidation
MedinCell SA	France	100%	Société Mère	100%	Société Mère
MedinCell Corp	États-Unis	97,33%	Intégration Globale	97,33%	Intégration Globale
CM Biomaterials	Pays-Bas	50%	Mise en équivalence	50%	Intégration Globale

Suite à un avenant au pacte d'actionnaires CM Biomaterials BV, la méthode de consolidation de cette filiale est passée d'intégration globale à une mise en équivalence : en effet, la signature d'un amendement le 27 août 2018 entre MedinCell et Corbion a modifié certains droits particuliers sur la filiale CM Biomaterials. MedinCell disposait sur cette filiale de certains droits particuliers sur certaines conditions commerciales, notamment un droit d'approuver ou non la contractualisation avec certains clients ou le niveau de prix, auxquels elle a renoncé par avenant en date du 27 août 2018. Ainsi, au regard des normes IFRS et du contrat, la filiale était consolidée en intégration globale pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2018. Compte tenu des modifications apportées au contrat par l'avenant précité, la Société comptabilise désormais CM Biomaterials par mise en équivalence à partir du 27 août 2018. Ainsi au 30 septembre 2018, cinq mois de son résultat ont été consolidés en intégration globale et un mois selon la méthode de la mise en équivalence pour un résultat de 130€.

A titre d'information, le bilan contributif de la filiale au 27 août 2018 était le suivant (en milliers d'euros) :

ACTIFS		PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	
Stocks	1 342	Réserves Groupe	2
Créances clients	107	Intérêts minoritaires	12

Autres créances	18	Dettes fournisseurs	1 262
Disponibilités	55	Autres dettes	

Le résultat contributif sur la période de 5 mois clos le 27 août 2018 est le suivant (en milliers d'euros) :

Chiffre d'affaires	66
Coût des produits et services rendus	(78)
Frais marketing et commerciaux	(19)
Résultat net	(31)

NOTE 5 – NOTES RELATIVES A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

5.1 Immobilisations incorporelles

Les mouvements concernant la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles au titre des périodes couvertes sont présentés ci-dessous :

(En milliers d'€)	Mouvements de la période				30/09/2018
	31/03/2018	Acquisitions/ Augmentations	Cessions et mises au rebut	Reclassements	
Logiciels, brevets, licences	2 270	126	-	-	2 396
Immobilisations en cours et acomptes versés	676	141	-	-	817
Immobilisations incorporelles	2 946	267	-	-	3 214
Frais de développement immobilisés	-	-	-	-	-
Logiciels, brevets, licences	(928)	(86)	-	-	(1 014)
Immobilisations en cours et acomptes versés	-	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations incorporelles	(928)	(86)	-	-	(1 014)
Immobilisations incorporelles nettes	2 018	181	-	-	2 200

La Société a poursuivi la consolidation de sa propriété intellectuelle.

Les immobilisations en cours sont principalement constituées par un projet de développement d'un prototype destiné à améliorer les analyses des formulations et la caractérisation automatique de la libération.

Ces machines servent à l'analyse de formulations in-vitro. Elles sont utilisées au tout début de chaque projet lors de la recherche de formulation avant de passer aux études précliniques in-vivo. L'utilisation de ces machines est indépendante de l'obtention d'une AMM pour chacun des projets en cours.

Les frais relatifs à ce prototype sont donc activés conformément à la norme IAS 38, l'ensemble des critères requis étant respecté.

5.2 Immobilisations corporelles

Les mouvements concernant la valeur nette comptable des immobilisations corporelles au titre des périodes couvertes sont présentés ci-dessous :

(En milliers d'€)	Mouvements de la période					30/09/2018
	31/03/2018	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Reclassements	Autres mouvements	
Matériels de laboratoire, installations techniques	1 795	47	-	3	-	1 844
Installations et agencements divers	1 416	20	-	(10)	-	1 426
Matériels en location-financement	236	59	-	-	-	295
Matériels de bureau et informatique et autres	394	36	-	12	1	443
Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés	211	8	-	(4)	-	214
Immobilisations corporelles brutes	4 051	170	-	-	1	4 222
Matériels de laboratoire, installations techniques	(748)	(139)	-	-	-	(886)
Installations et agencements divers	(347)	(74)	-	-	-	(421)
Matériels en location-financement	(22)	(14)	-	-	-	(36)
Matériels de bureau et informatique et autres	(211)	(49)	-	-	(1)	(261)
Amortissements des immobilisations corporelles	(1 328)	(276)	-	-	(1)	(1 604)
Immobilisations corporelles nettes	2 725	(106)	-	-	-	2 618

La société a investi sur la période afin de supporter et maximiser sa croissance notamment par :

- Des nouveaux équipements pour le laboratoire,
- L'acquisition de matériel informatique liée à l'évolution des effectifs.

Les contrats de crédit-bail sont relatifs à des instruments d'analyses de laboratoires pour 295 K€. Les 4 contrats ont été signés avec NCM Groupe BNP Paribas dont 2 durant le semestre clos le 31 mars 2018 pour un montant total de 58 K€. La durée de location-financement est de 5 ans. Ces contrats ont été retraités selon la norme IAS 17.

Les immobilisations corporelles en cours concernent la création de nouvelles salles dans les laboratoires.

5.3 Actifs financiers et autres actifs non courants

Les actifs financiers et autres actifs non courants se détaillent comme suit :

(En milliers d'€)	30/09/2018	31/03/2018
Dépôts et cautionnements versés	58	57
Titres de participation non consolidés	6	6
Fonds généraux – contrat de capitalisation	2 540	1 652
Obligations – contrat de capitalisation	1 385	2 324
Part à plus d'un an des créances fiscales	-	442
Total des Autres actifs non courants	3 989	4 483

La diminution des actifs financiers non courants au cours du semestre se justifie principalement par le reclassement de la créance fiscale de 442 K€ en créance part courante. Au 31 mars 2018, il s'agissait de la part du Crédit Impôt Recherche du premier trimestre 2018, qui sera encaissable sur le deuxième semestre 2019.

Ils sont également composés :

- des placements sur contrat de capitalisation (fonds généraux et obligations) (voir ci-dessous),
- des dépôts et cautions sur activité courante,
- des titres détenus de la Banque Populaire du Sud.

Au 30 septembre 2018, la Société dispose d'un placement de 4,5 M€ dans le cadre d'un contrat de capitalisation (dont 2,5 M€ placés sous forme de fonds généraux avec une rémunération d'environ 2% sans risque sur le capital, et 2 M€ alloués à des obligations avec une rémunération supérieure s'échelonnant de 3 à 4%, mais présentant un risque sur le capital en cas de sortie avant la fin de la période). Ce contrat de capitalisation a été donné en garantie à hauteur de 50% du capital restant dû de l'emprunt bancaire de 7 M€ souscrit au cours de l'exercice précédent. Le capital restant dû de cet emprunt au 30 septembre 2018 est de 5.075 K€.

Ce contrat de capitalisation présente des échéances entre 2019 et 2022 et une possibilité de sortie à tout moment pour la partie qui n'est pas donnée en garantie du contrat d'emprunt bancaire lié au prêt de 7 M€. Le détail du classement de ce contrat de capitalisation est le suivant :

(En milliers d'€)	Classement comptable IFRS	30/09/2018	31/03/2018
Contrat de capitalisation – Obligations – part courante	Titres de placement courants	693	687
Contrat de capitalisation – Obligations – part à plus d'un an	Actifs financiers non courants	1 385	2 324
Contrat de capitalisation – Fonds généraux en euros	Actifs financiers non courants	2 540	1 652
Contrat de capitalisation		4 618	4 663
<i>dont intérêts courus et plus-value latente</i>		<i>118</i>	<i>163</i>

5.4 Clients et comptes rattachés

Le tableau suivant présente la ventilation de la valeur nette comptable des créances clients pour les périodes présentées :

(En milliers d'€)	30/09/2018	31/03/2018
Créances clients	193	95
Factures à établir	65	6
Valeur brute fin de période	258	101
Dépréciation	-	-
Valeur nette fin de période	258	101

Au 30 septembre 2018, les créances client sont composées des paiements en attente pour des travaux de Recherche et Développement en cours ou prévus. L'augmentation du poste au 30 septembre 2018 s'explique notamment par le changement de méthode de consolidation de CM Biomaterials (pour 193 K€)

5.5 Autres actifs courants

Le tableau suivant présente la ventilation de la valeur nette comptable des autres actifs courants :

(En milliers d'€)	30/09/2018	31/03/2018
Avances et acomptes sur commandes	71	21
Créances sociales	(32)	17
Créances fiscales	1 908	2 429
Charges constatées d'avance	652	225
Autres	27	12
Autres actifs courants bruts	2 627	2 704
Dépréciation	-	-
Autres actifs courants nets	2 627	2 704

Les créances fiscales sont principalement constituées par les crédits de TVA et par les crédits d'impôt (Crédit Impôt Recherche pour 1 482 K€, Crédit impôt famille pour 117 K€, et le CICE pour 111 K€).

La diminution des créances fiscales se justifie principalement par l'encaissement en août 2018 du remboursement du Crédit Impôt Recherche et du Crédit d'Impôt Innovation de l'année civile 2017, pour un montant total de 1 987 K€, partiellement compensée par le reclassement de la créance fiscale de la part du Crédit Impôt Recherche du premier trimestre 2018, qui sera encaissable sur le second semestre 2019, en créance part courante pour 442 K€.

Les charges constatées d'avance sont en augmentation sur le semestre du fait des frais relatifs à l'introduction en bourse pour 262 K€ et à des dépenses opérationnelles courantes qui concernent la

période suivante (notamment des frais de CRO, de collaborations académiques de voyage et divers abonnements)

5.6 Titres de placement financiers et Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le tableau suivant présente le détail des titres de placement financiers pour les périodes présentées :

(En milliers d'€)	30/09/2018	31/03/2018
Contrat de capitalisation – Obligations données en garantie – part courante	693	687
Comptes à terme	50	50
Titres de placement de trésorerie	743	737
Moins-value latente sur contrat de capitalisation	-	(15)
Titres de placement de trésorerie nets	743	722

Le contrat de capitalisation est décrit en Note 5.3.

Le tableau suivant présente la ventilation (i) du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif de l'état de la situation financière consolidée ainsi que (ii) du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie Nets », tel que présenté dans le tableau consolidé des flux de trésorerie et ce, pour chaque période présentée :

(En milliers d'€)	30/09/2018	31/03/2018
Disponibilités	11 368	8 791
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 368	8 791
Découverts bancaires	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie Nets	11 368	8 791

5.7 Capital social

- Capital social et primes d'émission

Au 31 mars 2018, le capital était composé de 14 451 300 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0,01 euro.

Au cours du semestre clos au 30 septembre 2018, 30 300 actions ordinaires nouvelles ont été créées pour satisfaire l'exercice de BSA et BSPCE et ramener le capital social à 14 481 600 actions de valeur nominale de 0,01 euro.

Le tableau ci-après détaille les mouvements survenus sur le capital de MedinCell SA au cours des périodes présentées :

Date	Nature des opérations sur le capital	Nombre d'actions créées	Valeur nominale	Capital (en €)	Primes d'émission (en €)
Au 31 Mars 2017		14 412 150	0,01 €	144 121,50 €	199 186,61 €
	Exercice de BSA /BSPCE	39 150	0,01 €	392	30 575
Au 31 Mars 2018		14 451 300	0,01 €	144 513,00 €	229 761,61 €
	Exercice de BSA/BSPCE	30 300	0,01 €	303	25 579
Au 30 Septembre 2018		14 481 600	0,01 €	144 816,00 €	255 340,61 €

5.8 Paiements fondés sur des actions

Des plans de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») ainsi que des bons de souscription d'actions (« BSA ») ont été attribués par la société aux dirigeants, à la plupart des salariés du Groupe et à certains prestataires.

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2018, aucune nouvelle attribution n'est intervenue ni aucune modification des plans existants.

La charge totale au titre des paiements fondés sur des actions s'élève à 29 K€ au titre du semestre clos le 30 septembre 2018 et 32 K€ au titre du semestre clos le 30 septembre 2017. Elle a été reconnue en totalité dans le compte de résultat en charges de personnel.

5.9 Dettes financières

Au 30 septembre 2018, les dettes financières sont principalement composées des avances remboursables, de Prêts pour Innovation conclus auprès de BPI et de la région Languedoc Roussillon, d'un prêt pour l'acquisition de droit sur des principes actifs, d'emprunts pour l'équipement des nouveaux locaux, de dettes de location-financement, d'emprunts bancaires, ainsi que d'emprunts obligataires avec un partenaire industriel et des partenaires financiers.

Pour financer son développement, la société a bénéficié sur le semestre clos le 30 septembre 2018 de nouveaux emprunts afin de soutenir sa croissance :

- Emprunts obligataires remboursables en actions (ORA)

Pour financer son développement, le 3 avril 2018 et le 17 avril 2018, MedinCell a émis des emprunts obligataires remboursables en actions (ORA) auprès des organismes BNP Paribas Développement et CM-CIC Innovation pour des montants respectifs de 3 M€ et 0,2 M€, et venant à échéance le 31 mars 2023. Ces emprunts obligataires ont les mêmes caractéristiques que ceux émis en décembre 2017 et

janvier 2018 auprès de Seventures et décrits en détail dans l'annexe aux comptes consolidés clos le 31 mars 2018. Ces ORA seront converties automatiquement en actions à l'introduction en Bourse.

- **Emprunt auprès de la Banque européenne d'Investissement (la « BEI »)**

Pour financer la formulation et le développement de produits internes, la société a contractualisé le 22 mars 2018 un nouvel emprunt auprès de la BEI pour un montant de 20 M€ en 3 tranches de 7,5 M€, 7,5 M€ et 5 M€. La première tranche a été tirée sur le 25 juin 2018 pour un montant de 7,5 M€ (soit 7 425 K€ nets de frais). Le tirage des tranches suivantes est soumis à certaines conditions liées à l'activité du Groupe et au renforcement des fonds propres de la Société. La Société estime que la réalisation d'une Introduction en Bourse permettrait de lever la condition relative au renforcement des fonds propres nécessaire aux tirages des tranches suivantes. Le remboursement du capital doit intervenir à l'issue d'une durée de 5 ans à compter du tirage de chaque tranche. Les intérêts seront payés annuellement par MedinCell S.A. En complément de la rémunération des intérêts payés annuellement par MedinCell S.A., MedinCell S.A. devra verser à la BEI une rémunération annuelle variable liée à la commercialisation de ses produits issus des programmes financés.

Le tableau ci-après présente les variations des dettes financières non courantes et courantes nettes de la trésorerie et équivalents de trésorerie entre le 31 mars 2018 et le 30 septembre 2018 :

(En milliers d'€)	Mouvements de l'exercice							30/09/2018	
	31/03/2018	Augmentations	Remboursements	Nouveaux contrats de location-financement souscrits	Reclassements non courant/courant	Intérêts capitalisés	Écarts de conversion		(Actualisation)/ Désactualisation
Avance BPI 'A1206003 J'	39	-	-	-	(39)	-	-	-	-
Avance BPI 'A1311013 J'	3	-	-	-	(3)	-	-	-	-
Prêt en dollars	918	-	-	-	-	-	65	-	983
Emprunt innovation BPS '	19	-	-	-	(19)	-	-	-	-
Emprunt BPI PTZI	484	-	-	-	(90)	-	-	8	402
Prêt pour l'innovation	20	-	-	-	(5)	-	-	-	15
Emprunt bancaires	387	-	-	-	(33)	-	-	-	354
PTZI (Lab 2016)	247	-	-	-	(38)	-	-	2	211
PIFEI Lab 2016	280	-	-	-	(40)	-	-	-	240
PTZI (IDEFIX)	563	-	-	-	(61)	-	-	7	509
Emprunt obligataire	17 029	-	-	-	(5 990)	449	-	597	12 085
Emprunt obligataire remboursable en actions (ORA)	4 200	-	-	-	(4 200)	-	-	-	-
Emprunt innove +	4 356	-	-	-	(696)	-	-	-	3 660
Dettes sur contrats de location-financement	147	-	-	59	(41)	-	-	-	165
Emprunt BEI	-	7 425	-	-	-	100	-	5	7 530
Dettes financières – non courantes	28 692	7 425	-	59	(11 255)	549	65	619	26 154
Avance BPI 'A1005029 J'	208	-	(88)	-	-	-	-	11	131
Avance BPI 'A1206003 J'	149	-	(35)	-	39	-	-	3	156
Avance BPI 'A1311013 J'	32	-	(8)	-	3	-	-	1	28
Prêt en dollars	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunt innovation BPS '	58	-	(29)	-	19	-	-	-	48
Emprunt BPI PTZI	162	-	(45)	-	90	-	-	-	207
Prêt pour l'innovation	10	-	(3)	-	5	-	-	-	12
Emprunts bancaires	119	-	(59)	-	33	-	-	-	93
PTZI (Lab 2016)	66	-	(19)	-	38	-	-	-	85
PIFEI Lab 2016	80	-	(20)	-	40	-	-	-	100
PTZI (IDEFIX)	-	-	-	-	61	-	-	-	61
Emprunt obligataire	-	-	-	-	5 990	-	-	14	6 004
Emprunt obligataire remboursable en actions (ORA)	-	3 198	-	-	4 200	-	-	1 729	9 127
Emprunt innove +	1 375	-	(685)	-	696	-	-	4	1 390
Dettes location financement	46	-	(27)	-	41	-	-	-	60
Intérêts courus emprunts	-	338	-	-	-	-	-	-	338
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes financières – courantes	2 305	3 536	(1 018)	-	11 255	-	-	1 762	17 840
etTotal des dettes financières	30 997	10 961	(1 018)	59	-	549	65	2 381	43 994
Titres de placement de trésorerie nets (hors Contrat de capitalisation)	(50)								(50)
Trésorerie et Équivalents de trésorerie	(8 791)								(11 368)
Contrat de capitalisation	(4 663)								(4 618)

Conformément aux principes comptables décrits dans l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2018, les emprunts obligataires remboursables en actions (ORA) sont évalués globalement à leur juste valeur à chaque date de clôture, la société ayant choisi d'appliquer l'option juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier. La juste valeur au 30 septembre 2018 a été évaluée par référence à leur valeur connue de conversion lors de l'introduction en bourse telle que décrite en Note 9 Événements postérieurs à la clôture, soit un montant total de 9 127 K€. La variation de juste valeur sur le semestre correspond à une charge de 1 729 K€ comptabilisée en Autres charges financières.

Lors de l'introduction en Bourse (voir Note 9 Événements postérieurs à la clôture), et conformément au contrat d'emprunt obligataire non convertible de juillet 2016 qui la lie à MedinCell, la société Teva a souhaité participer à hauteur de 5 990 K€ à l'augmentation de capital au moyen de fonds issus d'un remboursement anticipé d'une partie de ses obligations. Cela représente un remboursement anticipé de 446 obligations sur les 1 448 obligations en circulation, au coût historique de 5 397 K€ et pour une valeur de 6 000 K€ (soit une prime de 593 K€ ou 11%) qui correspond à la valorisation retenue au bilan des comptes semestriels clos le 30 septembre 2018. La prime a été comptabilisée sur le semestre et a entraîné la comptabilisation d'une charge de 594 K€ comptabilisée en « Autres charges financières ».

5.10 Avantages au personnel

Conformément à la loi française, les salariés de MedinCell SA ont droit à une indemnité versée lors du départ à la retraite. Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement est inscrite au passif du Groupe.

La provision comptabilisée s'élève à 325 K€ au 30 septembre 2018 contre 277 K€ au 31 mars 2018. Les écarts actuariels sont nuls sur le semestre.

5.11 Fournisseurs

Le tableau suivant présente la ventilation des dettes fournisseurs pour les périodes présentées :

(En milliers d'€)	30/09/2018	31/03/2018
Dettes fournisseurs	1 234	2 441
Total	1 234	2 441

La variation des dettes fournisseurs s'explique principalement par le changement de méthode de consolidation de CM Biomaterials (impact de 1 161K€).

5.12 Autres passifs courants

Le tableau suivant présente la ventilation de la valeur nette comptable des autres passifs courants pour les périodes présentées :

(En milliers d'€)	30/09/2018	31/03/2018
Dettes sociales	1 374	1 174
Dettes fiscales	46	14
Dettes diverses	-	234
Produits constatés d'avance	678	1 385
Autres passifs courants	2 098	2 806

Les dettes sociales sont principalement composées des rémunérations dues pour le mois de septembre, les provisions congés payés et des charges sociales du dernier trimestre.

Les produits constatés d'avance s'élevaient à 678 K€ au 31 mars 2018 contre 1 385 K€ au 31 mars 2018 et s'expliquent notamment par la reconnaissance des revenus à l'avancement de l'activité pour le programme de contraception avec la Fondation Bill & Melinda Gates.

5.13 Stocks

Le montant des stocks au 31 mars 2018 s'élevait à 1 321 K€, essentiellement composé du stock de la filiale CM Biomaterials B.V. lié à la fabrication de polymères. Cette société étant désormais mise en équivalence (voir note 4), il n'y a plus de stocks au bilan du Groupe au 30 septembre 2018.

NOTE 6 – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Produits des activités ordinaires

Le tableau suivant présente les revenus du Groupe au titre des semestres présentés :

(En milliers d'€)	30/09/2018 6 mois	30/09/2017 6 mois
Chiffre d'affaires	783	1 853
- Produits perçus au titre des prestations de développement	716	1 808
- Licences, Milestones, Royalties	-	-
- Produits liés à la vente de polymères	66	45
Autres produits de l'activité ordinaire	1 018	855
- Crédit impôt recherche	1 018	855
Total Produits des activités ordinaires	1 801	2 708

Le chiffre d'affaires sur les deux semestres présentés correspond principalement à des prestations de développement pour respectivement 0,7 M€ et 1,8 M€.

La diminution de chiffre d'affaires dans la prestation de développement est notamment liée à l'avancée des programmes avec le principal partenaire, qui prend à sa charge les activités de développement à partir du moment où la formulation finale a été sélectionnée.

Dans le cadre de la collaboration conclue avec la Fondation Bill & Melinda Gates pour la mise au point de produits contraceptifs à durée prolongée pour les pays en développement, le revenu de ce contrat est comptabilisé en chiffre d'affaires en application de la norme IFRS 15 et reconnu à l'avancement des charges liées, et plafonné au montant maximum contractuellement encaissable.

La totalité du chiffre d'affaires pour les deux semestres présentés a été réalisé hors de France.

La vente de polymères concerne les ventes faites par CM Biomaterials B.V. aux partenaires pharmaceutiques pour la mise en œuvre des études (pré) cliniques Cette société étant désormais mise en équivalence (voir note 4), le Groupe ne constate plus de chiffre d'affaires relatif aux ventes de polymères depuis le 27 août 2018, ni de coût des produits et services vendus liés à ces ventes de polymères.

6.2 Nature des dépenses allouées par fonction

6.2.1 Nature des charges incluses dans les « Frais de recherche et développement »

Le tableau suivant présente la nature des charges incluses dans le poste « Frais de recherche et développement »

(En milliers d'€)	30/09/2018 6 mois	30/09/2017 6 mois
Charges de personnel	(2 452)	(1 805)
- Charges de Personnel hors paiements fondés sur des actions*	(2 434)	(1 786)
- Paiements fondés sur des actions	(18)	(19)
Autres charges opérationnelles décaissées	(2 079)	(1 735)
- Sous-traitance études et prestations de services	(1 133)	(724)
- Matières Premières et consommations	(275)	(221)
- Honoraires et conseil	(411)	(438)
- Loyers et coûts associés, Assurance, Frais postaux	(166)	(175)
- Autres impôts et taxes	11	(113)
- Subventions	40	42
- Voyages et déplacements & Transports	(145)	(106)
Autres charges opérationnelles non-décaissées	(266)	(354)
- Dotations nettes aux amortissement et provisions	(266)	(354)
Total Frais de recherche et développement	(4 797)	(3 895)
<i>* dont part CICE :</i>	56	58

L'augmentation des frais de recherche et développement provient principalement des frais de personnel avec le renforcement des équipes notamment en « Assessment » et dans les programmes de développement interne de produits.

6.2.2 Nature des charges incluses dans les « Frais marketing et commerciaux »

Le tableau suivant présente la nature des charges incluses dans le poste « Frais marketing et commerciaux » :

(En milliers d'€)	30/09/2018 6 mois	30/09/2017 6 mois
Charges de personnel	(512)	(412)
- Charges de Personnel hors paiements fondés sur des actions*	(508)	(408)
- Paiements fondés sur des actions	(4)	(4)
Autres charges opérationnelles décaissées	(653)	(465)
- Sous-traitance études et prestations de services	(149)	(55)
- Voyages et déplacements, salons, documentations	(100)	(89)
- Honoraires et conseil	(365)	(293)
- Loyers et coûts associés, Assurances, Frais postaux	(12)	(6)
- Autres	(27)	(22)
Autres charges opérationnelles non-décaissées	(6)	(6)
- Dotations nettes aux amortissement et provisions	(6)	(6)
Total Frais marketing et commerciaux	(1 171)	(883)
* dont part CICE :	2	10

Les frais marketing et commerciaux ont augmenté sur l'exercice avec le renforcement de l'équipe, notamment en marketing. L'augmentation des honoraires et conseil est principalement due aux investissements en market research et à la sélection des futurs produits propres.

6.2.3 Nature des charges incluses dans les « Frais généraux et administratifs »

Le tableau suivant présente la nature des charges incluses dans le poste « Frais généraux et administratifs » :

(En milliers d'€)	30/09/2018 6 mois	30/09/2017 6 mois
Charges de personnel	(1 086)	(1 116)
- Charges de Personnel hors paiements fondés sur des actions*	(1 079)	(1 107)
- Paiements fondés sur des actions	(7)	(9)
Autres charges opérationnelles décaissées	(1 151)	(847)
- Sous-traitance études et prestations de services	(125)	(95)
- Honoraires et conseil	(601)	(517)
- Voyages et déplacements	(180)	(107)
- Loyers et coûts associés, Assurance, Frais postaux	(182)	(126)
- Subvention	30	56
- Autres	(93)	(58)
Autres charges opérationnelles non-décaissées	(135)	(15)
- Dotations nettes aux amortissement et provisions	(135)	(15)
Total Frais généraux et administratifs	(2 372)	(1 977)
<i>* dont part CICE :</i>	15	26

L'augmentation des frais généraux et administratifs est liée notamment à l'augmentation des honoraires liés aux activités de relation investisseurs, honoraires juridiques, et conseil sur des financements non dilutifs.

6.3 Effectif

Au 30 septembre 2018, le groupe emploie 124 salariés contre 110 salariés au 31 mars 2018 et 101 salariés au 30 septembre 2017. La hausse des effectifs s'explique principalement par un accroissement du personnel de laboratoire.

	30/09/2018	31/03/2018	30/09/2017
Recherche et développement	84	77	68
Marketing et commerciaux	14	9	8
Frais généraux et administratifs	26	24	25
Total	124	110	101

6.4 Autres produits et autres charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels au titre des semestres clos les 30 septembre 2017 et 2018 concernent des éléments inhabituels ou peu fréquents. Sur le semestre clos le 30 septembre 2018, ils sont principalement composés d'une reprise de provision pour risques et charges pour 235 K€.

6.5 Résultat financier

Le poste « Résultat financier » de l'état consolidé du résultat net se décompose de la manière suivante :

(En milliers d'€)	30/09/2018 6 mois	30/09/2017 6 mois
Produits des Placements Trésorerie	29	-
Intérêts sur dettes financières	(1 010)	(891)
Coût de l'endettement financier, net	(981)	(891)
Pertes de change	(11)	-
Variation de juste valeur de l'emprunt obligataire remboursable en actions	(1 729)	-
Prime de remboursement de l'emprunt obligataire simple	(594)	-
Autres charges financières	6	(7)
Autres charges financières	(2 328)	(6)
Gains de change	64	81
Autres produits financiers	18	103
Autres produits financiers	82	184
Total résultat financier	(3 227)	(714)

Les charges liées aux emprunts obligataires sont décrites en Note 5.9 et prennent en compte la réalisation de l'introduction en bourse quant à la prime de remboursement.

6.6 Charge d'impôt

Le poste « Impôts sur les résultats » de l'état consolidé du résultat net se décompose comme suit :

(En milliers d'€)	30/09/2018 6 mois	30/09/2017 6 mois
Impôts exigibles	-	-

Impôts différés	34	(40)
(Charge) Produit d'impôt théorique	34	(40)

Le Crédit d'Impôt Recherche n'est pas inclus dans le poste « Impôts sur les résultats » mais est présenté dans le poste Autres produits de l'activité ordinaire (voir Note 6.1).

Le tableau suivant illustre le rapprochement entre la charge d'impôt effective sur les résultats et la charge d'impôt théorique (charge d'impôt calculée au taux nominal de 25% pour le semestre clos le 30 septembre 2018, et au taux de 28% pour le semestre clos le 30 septembre 2017, hors contributions supplémentaires) :

(En milliers d'€)	30/09/2018 6 mois	30/09/2017 6 mois
Résultat avant impôt	(9 864)	(4 823)
Taux théorique d'impôt	25,00%	28,00%
(Charge) Produit d'impôt théorique	2 466	1 350
Eléments en réconciliation		
- Crédit d'Impôt (dont Crédit Impôt Recherche)	280	264
- Différences permanentes	(427)	(27)
- Non activation des déficits de la période	(2 308)	(1 626)
- Dépréciation des IDA antérieurs	(12)	-
- Autres différences	35	-
Impôt reconnu au compte de résultat	34	(40)
Taux d'impôt effectif	0,34%	-0,83%

Actifs et passifs d'impôts différés

La société française MedinCell SA dispose de déficits reportables provenant des exercices antérieurs auquel s'est rajouté le déficit du semestre. Au 30 septembre 2018, le montant cumulé des déficits reportables s'élève à 30 278 K€. Au 30 septembre 2018 comme au 31 mars 2018, des actifs d'impôts différés sur pertes sont reconnus concernant la société MedinCell SA à hauteur de 10 246 K€ en base soit 2 560 K€ d'impôt différé actif.

Les pertes récentes sont dues à l'intensification des investissements de recherche & développement. La recouvrabilité du déficit fiscal activé repose principalement sur le stade avancé de développement (phase II et III respectivement) de deux produits, et sur le fait que les produits en question ne font que combiner des principes actifs déjà commercialisés avec une technologie de diffusion dans l'organisme, et de ce fait, ont des probabilités d'approbation réglementaire plus élevées que pour des nouvelles molécules.

6.7 Résultat par action

- Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

	30/09/2018 6 mois	30/09/2017 6 mois
Profit (Perte) de la période - Attribuable aux actionnaires de MedinCell (en K€)	(9 830)	(4 863)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	14 466 450	14 415 350
Résultat de base et dilué par action, en Euros	(0,68)	(0,34)

- Résultat dilué par action

Pour les semestres clos les 30 septembre 2017 et 2018, le résultat net étant une perte, le résultat par action dilué est égal au résultat de base par action, tout instrument dilutif ayant en effet un effet anti-dilutif sur la perte par action.

NOTE 7 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan n'ont pas évolué de façon significative par rapport aux derniers comptes consolidés annuels clos le 31 mars 2018 à l'exception des points décrits ci-dessous.

Le contrat d'emprunt conclu en mars 2018 avec la Banque Européenne d'Investissement limite la capacité de MedinCell à :

- contracter de l'endettement supplémentaire ;
- verser des dividendes ou faire toute autre distribution ;
- effectuer des investissements dans d'autres sociétés (acquisitions) ;
- créer des privilèges ou des sûretés additionnelles ;
- contracter des restrictions à la capacité de ses filiales à lui verser des dividendes ou effectuer d'autres paiements ;
- céder des actifs ou des participations dans d'autres sociétés ;
- effectuer des transactions avec des sociétés affiliées ;
- changer de manière substantielle d'activité ; et
- fusionner, se rapprocher avec d'autres entités.

Les covenants attachés au prêt de la BEI ont pour objet notamment de contraindre l'utilisation de la trésorerie résultant de ce prêt aux seuls programmes de recherche et développement concernés, en

excluant tout autre objet, notamment la diminution de l'endettement existant et le versement de dividendes. Aucune autre garantie n'est attachée à ce prêt.

NOTE 8 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2018, les relations entre le Groupe et les parties liées n'ont pas évolué de manière significative par rapport à l'exercice précédent.

NOTE 9 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLÔTURE

MedinCell a annoncé le 3 octobre 2018 le succès de son introduction en bourse sur le Compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris. MedinCell a levé 30 millions d'euro pour une capitalisation boursière d'environ 144,1 M€ post augmentation de capital, sur la base d'un nombre d'actions de 19 878 372 actions. 4 137 931 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre au prix d'ouverture de 7,25 €. Cela représente une augmentation de capital d'un montant nominal de 41.379,31 €, par émission de 4 137 931 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 7,25 € par action nouvelle, comprenant un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale et 7,24 € de prime de souscription. En date du 5 novembre 2018, MedinCell a annoncé la mise en œuvre partielle de la clause de sur-allocation qui génère la création de 194.946 nouvelles actions ordinaires supplémentaires au prix d'émission de 7,25 € par action, soit une levée supplémentaire d'un montant de 1,4 M€. Le montant total des fonds levés lors de l'introduction en bourse s'élève donc à 31,4 M€.

Lors de l'introduction en bourse, les 2 145 760 ORA d'un montant nominal historique de 7,2 M€ qui étaient en circulation ont toutes été immédiatement remboursées en actions conformément aux termes des contrats et ont ainsi donné lieu à la création de 1 258 841 actions nouvelles émises au prix de 7,25 € correspondant au cours d'introduction en bourse de l'action MedinCell, soit une juste valeur de 9 127 K€ qui correspond à la valorisation retenue au bilan des comptes semestriels clos le 30 septembre 2018.

Lors de l'introduction en Bourse, et conformément au contrat d'emprunt obligataire de juillet 2016 qui la lie à MedinCell, la société Teva a souhaité participer à hauteur de 5 990 K€ à l'augmentation de capital au moyen de fonds issus d'un remboursement anticipé d'une partie de ses obligations. Cela représente un remboursement anticipé de 446 obligations sur les 1448 obligations en circulation, au coût historique de 5 397 K€ et pour une valeur de 6 000 K€ (soit une prime de 593 K€ ou 11%) qui correspond à la valorisation retenue au bilan des comptes semestriels clos le 30 septembre 2018.

A l'issue de ces opérations, le capital social est fixé à 200 733,18 €, divisé en 20 073 318 actions d'un centime d'euro (0,01€) de valeur nominale, toutes de même catégorie et entièrement libérées.



ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

Le 3 décembre 2018

Christophe DOUAT
Président du Directoire



RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BECOUBE
45, rue Boissière
75116 Paris

PricewaterhouseCoopers Audit
650, rue Henri Becquerel
34000 Montpellier

MEDINCELL
Société Anonyme
3, rue des Frères Lumière
34830 Jacou

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur l'information financière semestrielle
(Période du 1^{er} avril 2018 au 30 septembre 2018)**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société MedinCell S.A., relatifs à la période du 1^{er} avril 2018 au 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité, est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS, telle qu'adoptée dans l'Union européenne et relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.



Fait à Paris et Montpellier, le 3 décembre 2018

Les Commissaires aux Comptes

BECOUZE
Fabien BROVEDANI

PricewaterhouseCoopers Audit
Céline GIANNI DARNET